Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
ID : 040-214002966-20210705-DEL0420210507-DE

SEANCE DU 5 JUILLET 2021

DEPARTEMENT
des Landes

Commune
de

SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt et un, le 5 du mois de juillet 2021, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 29 juin 2021, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Martine BACON-CABY, Sylvie CAILLAUX, Juliane VILLACAMPA, Quitterie HILDELBERT, Maud RIBERA

Nombre de Conseillers

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Christophe RAILLARD, Rémy MULLER, Alain BUISSON

En exercice : 27

Présents : 23

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : 4

Absents excusés : Ø

Absents : Adeline MOINDROT

Procurations : 3

Pouvoir :

Madame Marie-Astrid ALLAIRE a donné procuration à Madame Sylvie CAILLAUX

Votants : 26

Monsieur Lionel CAMBLANNE a donné procuration à Monsieur Alain BUISSON

Madame Léa GRANGER a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Date d'affichage :

29 juin 2021

Secrétaire de séance : Martine BACON CABY

OBJET : Cession tondeuse autoportée pour stade Kubota G21 HA

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
ID : 040-214002966-20210705-DEL0420210507-DE

VU le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal 01-2020 en date du 26 mai 2020 ;
VU l'avis favorable de la commission administration générale en date du 23 juin 2021 ;
Vu le budget de la commune voté le 29 mars 2021,

Considérant l'acquisition de matériel, dans le cadre du renouvellement du parc automobile,

Considérant l'offre de reprise du fournisseur Destrian, en date du 02/06/2021, d'une tondeuse autoportée pour stade (tondeuse avec panier de ramassage) Kubota G21 HA à hauteur de 5000€ dont la date d'acquisition est le 09/07/2009,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de reprise de Destrian, fournisseur de matériel pour parcs et jardins pour un montant de 5 000€ ;

Article 2 : précise que le véhicule sera sorti de l'inventaire communal sous le n°631 /918 ;

Article 3 : rappelle que la recette sera portée au budget principal de la commune, au compte 775 - produits des cessions d'immobilisations

Article 4: procède aux opérations d'ordre budgétaire par les chapitres 042 et 040.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Envoyé en préfecture le 15/07/2021
Reçu en préfecture le 15/07/2021
ID : 040-214002966-20210705-DEL0420210507-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pierre PECASTAINGS